

VIGIES RURALES DES VIOLENCES CONJUGALES

En France, la moitié des féminicides ont lieu en zone rurale. Pour lutter contre l'isolement des victimes et favoriser la parole, le dispositif Erre forme des élus ruraux pour devenir des « sentinelles » afin de repérer les violences intrafamiliales.



CLARE JACHYMAK / HANS LUCAS

À la mairie de Trochères (169 habitants, Côte-d'Or), un autocollant avertit : « Ici, il y a un élu égalité à votre écoute. » Maire depuis 12 ans, Nathalie Gavaille, 59 ans, est depuis 2022 la référente départementale d'élus ruraux relais de l'égalité (Erre), un dispositif national créé en 2021 à la suite du Grenelle des violences conjugales. Son but est de former des « sentinelles » (déjà 100 dans le département), aptes à détecter les violences intrafamiliales (Vif). « Nous voulons rapprocher les femmes victimes de violences des services d'aide dont elles sont souvent éloignées », explique l'édile. Leur mission ? Repérer celles qui vont mal mais le cachent, encourager la parole des victimes par l'écoute, évaluer le danger encouru, les aider à trouver un logement et les inciter à porter plainte, en mairie si besoin. En 2025, Nathalie Gavaille a ainsi conduit, avec sa voiture, une habitante d'un bourg voisin, sans permis, au tribunal judiciaire de Dijon. Cette dernière y a récupéré un téléphone grave danger (TGD), utile à sa protection, car son ex-compagnon allait sortir de prison. Désormais, grâce à une convention, des taxis assurent le transport des victimes. Depuis fin janvier, les téléconsultations médicales sont possibles en mairie. « On lutte contre la désertification médicale grâce au dispositif Qare, salulaire en cas de Vif », se réjouit-elle.

LES ÉLUS, RELAIS DE PROXIMITÉ
En France, environ la moitié des féminicides ont lieu en zone rurale, alors que seul un tiers de la population y vit. L'isolement, la possession d'armes, le manque de structures sociales ou associatives, l'absence d'anonymat en cas de dénonciation sont autant de facteurs de risques accrus. « Les femmes ont moins de chances d'y être entendues ou repérées », témoigne Marie, 45 ans (le prénom a été modifié). Séparée du père de ses trois enfants, cette cadre a connu pendant sept ans, avec son nouveau compagnon, les violences physiques et, pire encore, psychologiques : menaces, cris, insultes, alternance des phases « lunes de miel » et conflits. « Ma vie sociale s'est rétrécie, il m'a isolée, j'ai subi son emprise. Et j'ai eu peur de mourir », avoue-t-elle.

Après la crise de trop (la découverte de lourds mensonges), elle s'est rapprochée de la Maison de protection des familles, une unité de la gendarmerie spécialisée dans les Vif, à Dijon, en place depuis peu. « Là, j'ai été prise en charge par une gendarme dotée d'une écoute incroyable : elle m'a sauvée. Et orientée vers l'association Solidarité Femmes 21, où j'ai déposé toute

Nathalie Gavaille, maire de Trochères (21), accompagne les victimes de violences en milieu rural.

ma souffrance auprès d'une psychologue. J'ai mis long-temps à me reconnaître comme victime et à porter plainte. Mon agresseur, qui a avoué, a été condamné à une peine légère lors d'une composition pénale, qui n'est pas un procès : un stage de sensibilisation aux violences et l'interdiction d'entrer en contact avec moi pendant six mois ! » Elle se reconstruit à Dijon, à 100 km de chez elle, s'autorisant des allers-retours onéreux. Car « tous les maires de village ne sont pas encore ouverts à la problématique des Vif, ni exempts de violences eux-mêmes ».

Dans l'Yonne voisine, Erre est aussi très développé : on y compte entre 250 et 300 sentinelles. Dominique Chappuit, la maire de Rosoy (1170 habitants), est la référente nationale du dispositif, dont elle est à l'origine, en tant que vice-présidente de l'AMRF (Association des maires ruraux de France). En effet, dans ce département, une convention déjà ancienne lie la gendarmerie et l'AMRF. Celle qui parcourt la France pour faire connaître Erre et former les élus ruraux sait que ceux-là sont les premiers relais de proximité, disponibles à toute heure sur leur téléphone portable. Elle connaît le mécanisme des violences faites aux femmes : « l'isolement, la dépendance financière, la dévalorisation, la perte d'estime de soi, la descente aux enfers ». Elle sait que le danger augmente en cas de séparation. Mais le départ du foyer est désormais facilité par une aide financière de la Caf, débloquée en 48 heures. Elle croit à la prévention, aux « petits outils » utiles, tels que le violentomètre ou le bouton Monsérif, dispositif discret d'alerte connecté. « J'apprécie beaucoup la confiance entre élus et gendarmes, confie-t-elle. À Rosoy, en 2025, la formation des élus s'est étalée sur cinq demi-journées : ils nous apprennent à aiguïser notre vigilance, à user du bon vocabulaire avec les victimes. Les référents de Erre sont des facilitateurs. Ils participent d'une prise de conscience des Vif. » Reste à élargir le dispositif au plan national.

Dans l'Yonne, alors que les violences continuent de croître, le dernier féminicide date de juin 2021 : malgré des plaintes, Angélique Clere, 32 ans, mère de deux jeunes enfants, a été assassinée à Monéteau par son ex-conjoint, condamné depuis à 25 ans de prison. Dans sa caserne d'Auxerre, le colonel Nicolas Nanni, 44 ans, chef du groupement de gendarmerie de ce département, se dit soulagé de l'absence de cas récents : « C'est ma hantise, la faille d'une sécurité. » Il connaît bien le mode opératoire des hommes violents : le « contrôle coercitif », qui vise à « l'effacement de la femme ». Pour combattre les Vif, « contentieux de masse aussi complexe que la criminalité organisée », « une stratégie novatrice » : il ne s'interdit rien, ni des fouilles poussées ni même l'usage de brigades cynophiles pour détecter des armes lors d'une perquisition. La formation des élus Erre lui semble de bon augure. « Ils sont comme des lanceurs d'alerte vis-à-vis de l'État. On aiguise leur regard, même face à des

signaux faibles, et leur capacité à générer de la parole. Aux élus référents, on apprend à accueillir les victimes, conduire les investigations et travailler sur la personne mise en cause », note-t-il. Il est enthousiaste, même si des bémols subsistent. Car tous les gendarmes ne sont pas sensibles au thème. « En ruralité, l'habitat dispersé est un problème, admet-il. Aller à la rencontre d'une personne à l'écoute est bien plus difficile que dans une grande commune, où les services publics sont à portée de main. »

SOLIDARITÉ ET PROTECTION

Les associations aussi sont loin, souvent. Les sept salariées de Solidarité Femmes 21 sont en contact avec 700 victimes par an. Directrice depuis 18 ans, Anne Joseleau, 59 ans, connaît tous les dangers de ces violences, « qui touchent tous les milieux ». Son association compte 12 permanences rurales, dans un département qui compte 500 000 habitants, dont la moitié vivent à Dijon. « Nous évaluons la dangerosité d'une situation, nous remettons les femmes en selle, les poussons à l'autonomie. Et surtout, nous les accompagnons », explique-t-elle dans son bureau dijonnais. Elle juge positif le dispositif Erre, qui « favorise le recueil de la parole ». Mais regrette l'absence en France « d'une pensée et d'une politique globales pour résoudre cette vaste problématique sociale, comme cela existe en Espagne ».

Mélanie, 40 ans, consulte ici une psychologue. Elle vit à 30 km, dans un village sans commerce, isolé, avec ses quatre enfants. Depuis 2023, elle est séparée de son deuxième mari, le père de ses deux plus jeunes enfants. Un gros chien nous accueille à l'entrée de sa maison, équipée d'une alarme. « Je l'ai pris pour nous protéger. Mon ex-compagnon est bou-cher, il se déplace armé d'un couteau », confie-t-elle. Quand cette ambulancière du CHU de Dijon a voulu porter plainte pour violences verbales récurrentes contre son ex-compagnon, la gendarmerie qui l'a reçue, dans la brigade voisine, l'en a dissuadée. « Ces gendarmes voulaient peut-être garder leur boucher », ose Mélanie, qui n'a pas frappé à la porte de sa mairie. En revanche, elle a reçu un très bon accueil à la gendarmerie de Dijon, à la Maison de protection des familles. Elle s'est aussi sentie très soutenue à la Maison des femmes, une structure ouverte en juillet 2025, adossée au CHU, où les victimes ont accès à la médecine légale, sans réquisition de la justice. Parce que le médecin, légiste et psychiatre, a tenu compte des violences psychologiques subies, elle a bénéficié de 40 jours d'incapacité totale de travail (ITT). A présent, la justice enquête. « Trop lentement », regrette-t-elle cependant. ●

CORINE CHABAUD

« En ruralité, l'habitat dispersé est un problème. Aller à la rencontre d'une personne à l'écoute est bien plus difficile. »

NICOLAS NANNI, CHEF DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'YONNE